Publié le : 06/01/2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20251218-2025_141-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 26 décembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Eric MOISAN, Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Natacha CARRO, Servane GESRET, Julie POUPART, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR (arrivé à 20h15), Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Marie-Sergine BEZARD

Etaient absents excusés :
Madame, messieurs Thierry LEBOUCHER, Pierre AUVRET, Gwendoline FELIN

Etaient absents représentés :

Procurations :
Madame Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Monsieur Alexis POIDEVIN

Secrétaire de séance : Natacha CARRO

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20251218-2025_141-DE

CM 18.12.2025	Autorisation donnée à des promoteurs de négocier avec Terre d'Armor Habitat pour le compte de la commune	**Délibération n° 2025-141**

Rapporteur : Eric MOISAN

La commune de Jugon-les-Lacs souhaite engager une opération de construction de logements visant à développer une offre de logements sociaux et intermédiaires. Dans ce cadre, il est nécessaire de confier à un promoteur immobilier la mission de négocier avec **Terre d'Armor Habitat** (bailleur social) les modalités techniques, financières et juridiques de ce projet.

Cette délégation s'inscrit dans une démarche d'expertise technique, tout en garantissant la transparence et le contrôle des engagements par la collectivité.

Localisation : lotissement La Clé des champs à Saint-Igneuc
Objet des négociations : La négociation portera sur le conventionnement de 7 logements en PLAI/PLS
Limites de la délégation : Le promoteur retenu sera autorisé à négocier les termes d'un protocole d'accord avec Terre d'Armor Habitat, sous réserve de validation par le conseil municipal des modalités et conditions proposées. Il ne pourra pas signer d'avant-contrats qui engagent la commune.
Modalités de suivi : Le promoteur rendra compte régulièrement au maire ou à son représentant des avancées des négociations.
Un rapport sera présenté au conseil municipal avant toute signature définitive.

Une première proposition d'APS est présentée. Il s'agit seulement d'une première projection qui reste à travailler, et qui répondrait à la typologie demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Décide

- **D'approuver le principe de confier à un promoteur un mandat de négociation avec Terre d'Armor Habitat (bailleur social) pour le compte de la commune, dans le cadre du projet d'aménagement d'un des deux plots collectifs sociaux dans le lotissement La Clé des champs à Saint-Igneuc.**
- **De définir les limites de ce mandat comme indiqué ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mandat avec le promoteur, précisant les modalités de négociation et de compte-rendu.**
- **D'engager les discussions avec Terres d'Armor Habitat sur la base des éléments validés par le conseil municipal.**
- **De présenter au conseil municipal un rapport d'étape avant toute signature définitive.**
- **De s'engager à valider toute décision engageant la commune (ex. : signature d'un protocole d'accord, convention de cession).**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire
Eric MOISAN

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS
Côtes-d'Armor